

Compte rendu de la séance 13 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 octobre, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 28/09/2017, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROBERT Jean-Luc, Mmes LYOEN Marie-Yvonne et THURMEL Frédérique, adjoints

M. FEYNIE Daniel, Mme GOUEYTHIEU Sabine, conseillers

Absents excusés :

MM. IMBEAUX Michel, PASQUET Serge, ROUX Vincent et Mme MICHALCZYK Catherine

Secrétaire de séance : Mme THURMEL Frédérique

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.

Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ *Accessibilité 2017 des ERP des bâtiments communaux : demande de subvention au Conseil Départemental (contrat de Territoires)*

- Opération : accessibilité des accès mairie, école, cantine et Eglise
- Montant des travaux HT : 33 841.54 €
- Subvention demandée : 10% soit 3 384.15 €
- Plan de financement prévu :

Ressources	Montant HT	%
DETR (subvention acquise)	13 536.62	40
Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord (subvention acquise)	10 152 .46	30
Conseil Départemental (contrat des Territoires) (Subvention à demander)	3 384.15	10
Autofinancement	6 768.31	20
TOTAL DES RECETTES	33 841.54	100 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental par le biais du contrat de Territoires et à signer tout document inhérent au projet.

➤ **CCICP : Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

- 2 représentants : Jean-Luc MASSIAS (titulaire) et Jean-Luc ROBERT(suppléant)
- Présidente : Mme Marie-Rose VEYSSIERE
- Vice-Président : M. Jean-François MELKEBEKE
- Compensation financière : 11 392 € pour ST LOUIS
- Travaux à envisager bâtiments scolaires sur les 3 ans à venir : 14 800€

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

➤ **Communauté de communes Isle Vern et Salembre (CCIVS) : convention particulière pour la mise à disposition du service instructeur intercommunal droit des sols en vue de l'instruction des autorisations d'occupation du sol**

- Règlement : 3.40 € par habitant
- 295 habitants x 3.40 € = 1 003 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière qui règlemente le coût du service « Instruction des autorisations d'occupation du sol » délégué à la CCIVS.

➤ **CCICP : schéma de mutualisation : avis sur le projet**

Définition du schéma de mutualisation : obligation pour les EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de la communauté de communes et les services des communes membres et de le transmettre pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet.

➤ **Cantine scolaire : modification de tarif du forfait suite à erreur de communication du tarif appliqué par la CCIVS (RPI avec l'école de SOURZAC) - délibération rattachée à la réunion du 28/08/2017**

Détail du forfait mensuel :

- 32.00 €/mois sur 10 mois (période de règlement : septembre à juin inclus)
- Sont retirés du forfait : jours de grève, jours sorties scolaires (lorsque les parents fournissent le pique-nique), 4 jours consécutifs d'absence

Tarifification hors forfait :

- Repas exceptionnels : 3.20 €/repas (repas pris < à 3)
- Repas occasionnels : 2.30 € / repas (repas pris < à la moitié du temps de présence du mois et > à 3)

➤ **Virement de crédit : achat d'une débroussailleuse - délibération rattachée à la réunion du 28/08/2017**

Afin de procéder au paiement d'une facture des écritures comptables sont nécessaires.

Intitulé des cptes	Diminution /crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Cptes	Montants (€)	Cptes	Montants (€)
OP : OPERATIONS D'EQUIP. NON INDI. Matériel de bureau et matériel informatique	21831	300		
Autres immobilisations corporelles			21881	300
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		300		300

2. AFFAIRES EN COURS

➤ *Repas des aînés*

Le repas aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à 12h00 au foyer rural.
Il est offert aux habitants de ST LOUIS de plus de 65 ans ainsi qu'à leur conjoint(e).

➤ *Défense incendie*

Suite au rapport du SDIS, nous menons une étude afin d'améliorer notre défense incendie sur « Les Graves » et « Ferrandie » par la pose d'une réserve d'eau.

➤ *Cimetière*

Demande d'un particulier non domicilié sur SAINT LOUIS d'acheter une concession cimetière.

Vu qu'une partie de sa famille est enterrée à SAINT LOUIS, le conseil municipal décide d'accorder une dérogation à cette personne.

➤ *CACES*

Monsieur le Maire a organisé une mutualisation de formation CACES avec les communes avoisinantes afin de bénéficier d'un tarif compétitif (187.50€).

La formation théorique et les épreuves pratiques se sont déroulées sur la commune d'ISSAC.

Notre cantonnier municipal en contrat d'avenir a pu ainsi bénéficier d'une formation à coût réduit et proche de son lieu de travail.

3. INFORMATIONS

Brûlage

Imprimé de déclaration à venir compléter en mairie 3 jours avant



ATTENTION ceci est une obligation

Prochaine réunion du conseil municipal

Vendredi 1^{er} décembre 2017

Ordre du jour :

- Délibérations
- Affaires en cours
- Questions diverses

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017**

N° des délibérations	Objet	décision
2017-1310-1-1	Accessibilité des ERP des bâtiments communaux année 2017 - Demande de subvention au Conseil Départemental (contrat des Territoires)	Subvention demandée : 3 384.15 € (10%) Montant des travaux : 33 841.54 €
2017-1310-2	CCICP - Rapport de la CLECT du 25/09/17	OK
2017-1310-3	CCIVS - Convention particulière (dispositions financières) pour instruction ADS	OK
2017-1310-4	CCICP - Schéma de mutualisation : avis sur le projet	OK
<i>Délibérations rattachées à la réunion du 28 août 2017</i>		
2017-2808-3	Tarifs cantine Modif tarif suite à erreur de la CCIVS	<u>forfait mensuel</u> : 32.00 €/mois sur 10 mois <u>Tarification hors forfait</u> : ➤ Repas exceptionnels : 3.20 €/repas (repas pris < à 3) ➤ Repas occasionnels : 2.30 € / repas (repas pris < à la moitié du temps de présence du mois et > à 3)
2017-2808-13	Virement de crédit n°2	Cpte 21831 : - 300€ Cpte 21881 : + 300€

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
MICHALCZYK Catherine	/	Absente excusée
PASQUET Serge	/	Absent excusé
FEYNIE Daniel		
ROUX Vincent	/	Absent excusé
IMBEAUX Michel	/	Absent excusé